

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 931

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« pour »

insérer le mot :

« tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel et de précision.